

Extrait du Afrilex

<http://afrilex.u-bordeaux4.fr/no-5-editorial.html>

N° 5 : Éditorial

- Archives - Numéro 5 : juin 2006 - Éditorial -

Date de mise en ligne : dimanche 18 juin 2006

Afrilex

Il y a quelques mois, nous vous avons présenté un numéro spécial consacré aux finances publiques en Afrique. Cette première étude qui nous a présenté d'intéressantes contributions, n'avait bien évidemment pas l'ambition d'embrasser l'ensemble des questions que soulève cette matière sur l'ensemble du continent africain. Beaucoup d'autres problématiques sont restées en suspens et c'est la raison pour laquelle, ce numéro spécial sera suivi d'un deuxième actuellement en préparation, et qui devra rassembler une autre série d'analyses que nos collègues chercheurs nous livreront très prochainement.

Le présent numéro d'Afrilex n'a pas, en revanche, retenu un thème particulier. Nous y avons volontairement privilégié la diversité, compte tenu des nombreuses études théoriques ou jurisprudentielles qui nous sont parvenues d'Europe et d'Afrique, et qui portent sur des sujets variés, mais toujours en rapport avec les questions juridiques et politiques relatives aux pays africains. Est-il nécessaire de rappeler, aux collègues chercheurs, notamment à ceux des universités africaines, que notre revue a essentiellement pour finalité de permettre la diffusion la plus large possible du droit africain, tant dans son contenu, que dans son originalité et son évolution. Pour cela, les analyses que nous recevons et que nous soumettons à notre comité de lecture, contribuent incontestablement à la réalisation d'un tel objectif. Le champ d'études que nous offre le continent africain est vaste : en plus des questions propres à la théorie du droit, les crises politiques et institutionnelles, les guerres mais aussi les problèmes de coopération ou les regroupements régionaux, sous-régionaux et leurs politiques constituent autant de domaines d'investigation et d'études que notre revue veut susciter auprès des chercheurs.

Il faut toutefois reconnaître que ce formidable outil informatique que constitue la revue n'est toujours pas pleinement exploité dès lors que les jugements et arrêts rendus par les juridictions africaines parviennent à notre rédaction de manière encore très insuffisante. Cela est d'autant plus regrettable que la jurisprudence constitue une des sources essentielles du droit, surtout en Afrique où le juge joue assurément un rôle d'une importance capitale dans le respect du droit, dans l'affirmation de la démocratie et la consolidation de l'État de droit.

Plus précisément, la revue « Afrilex » serait en mesure de diffuser partout, aussi bien la jurisprudence que la législation africaine, et dans toutes les disciplines juridiques, ce qui permettrait aux chercheurs du monde entier d'en prendre connaissance, de les commenter ou de les analyser dans le cadre de leurs travaux de recherche. Ainsi et au-delà de la publication régulière des études doctrinales dans notre revue, l'accès et la diffusion des textes législatifs ou réglementaires, ainsi que les arrêts et jugements africains, sont une de nos priorités que nous ne pourrions satisfaire sans l'aide des collègues africains, seuls en mesure d'en faire la collecte et de les mettre à la disposition du public par le biais de notre revue [1]. Les étudiants, enseignants et chercheurs doivent pouvoir accéder aux différentes sources juridiques de leurs pays ou à celles des autres pays du continent.

Les juridictions comme les départements ministériels, voire les bibliothèques en Afrique ne disposent pas pour l'instant d'assez de moyens informatiques pour mettre à la disposition des intéressés toutes les données dont ils ont besoin pour mener à bien ses travaux. Le droit en Afrique, du point de vue de ses sources, ne peut indéfiniment rester dans les « tiroirs » des juges lorsqu'il s'agit d'une décision de justice, ou dans les armoires des ministères s'agissant des textes législatifs ou réglementaires. Il mérite à plus d'un titre d'être connu de l'extérieur et pas seulement des Africains, mais aussi des autres universitaires ou chercheurs situés dans d'autres aires géographiques. A ce titre, la revue « Afrilex » devra constituer une ouverture du monde juridique africain vers l'extérieur.

[1] Pour toute information sur les modalités d'envoi et de remboursements des frais d'envoi, prière de prendre contact avec la direction de la revue en utilisant le [formulaire de contact](#)